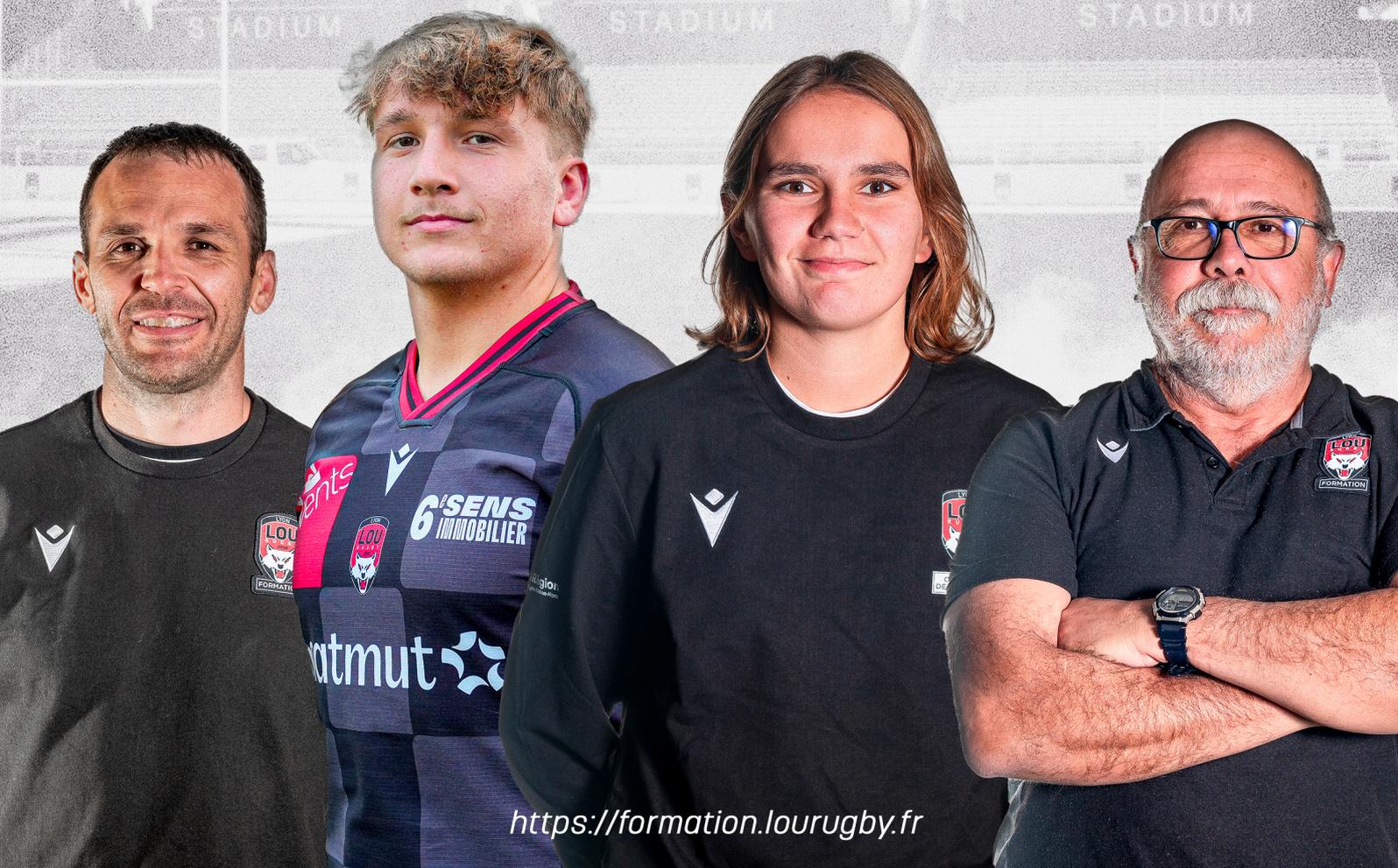




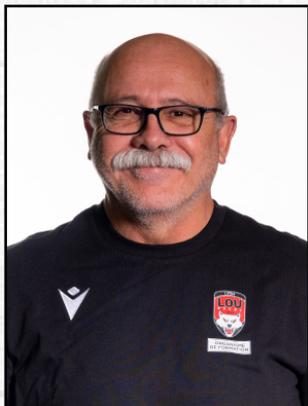
TAXE D'APPRENTIS- SAGE 2025

Vous avez le pouvoir de nous soutenir !



<https://formation.lourugby.fr>

L'Association du LOU Rugby, via son Centre de Formation des Apprentis (N°UAI : 0694231Z), est habilitée à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage.



« Le solde de la taxe d'apprentissage nous permet chaque année de contribuer au développement des compétences de nos apprenti.es, et d'accompagner nos joueurs et joueuses au sein d'un projet individualisé.

Avec nos partenariats et nos formations BPJEPS « Éducateur Sportif » Mention « Rugby à XV », le BPJEPS « Éducateur Sportif » Mention Activités de la Forme option Haltérophilie et Musculation, le TFP « Chargé de Développement d'une Structure Associative » et la formation Français Langue Étrangère, nous favorisons le développement des compétences, l'emploi, la reconversion et l'inclusion. Nous avons également pour ambition de développer l'emploi et la compétence des acteurs des différentes structures sportives de notre territoire. Pour cela, nous souhaitons renforcer nos moyens d'actions et développer notre offre de formation. »

Riadh Djait - Directeur Pédagogique et Stratégique de l'Organisme de Formation.

En quelques chiffres...

90%

de réussite
au sein des sessions de formation en 2023/2024

35

structures sportives
du territoire ont accueillis nos apprenti(e)s

200

joueur(se)s suivis
individuellement dans nos
établissements partenaires
(du secondaire au post bac)

52

formations proposées
à nos joueur(se)s

Concrètement, le solde de votre taxe d'apprentissage contribue à quoi ?

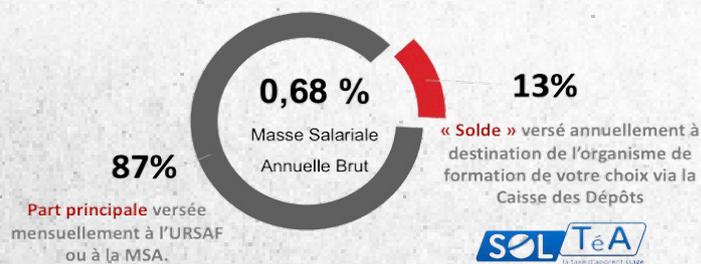
- Achats de nouveaux équipements pédagogiques pour nos salles de formation.
- Développement de notre offre de formation afin d'améliorer l'emploi et la compétence des acteurs des différentes structures sportives de notre territoire.
- Individualisation des parcours de formation.
- Accompagnement de chaque joueur et joueuse dans leur projet global (sportif, scolaire et professionnel).
- Digitalisation des contenus.



■ Une démarche simplifiée

L'affectation de votre solde de la taxe d'apprentissage s'effectue via la plateforme SOLTéA (développée par la Caisse des Dépôts et Consignations). Vous pouvez toujours choisir l'affectation du 13% de votre taxe à l'établissement que vous souhaitez soutenir.

Ce sont les URSSAF et les MSA qui collectent directement auprès des employeurs ce solde de taxe d'apprentissage 2025 suivant les règles mises en place. Ce solde de taxe d'apprentissage est ensuite reversé à la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC).



■ Comment verser le solde de votre taxe ?

3 étapes clés :

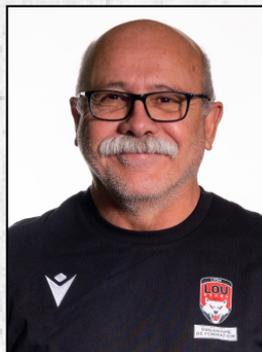
- 1/ Sur la plateforme SOLTéA, créez votre compte entreprise.
- 2/ Grâce au moteur de recherche de la plateforme, vous pouvez rechercher LOU Rugby Association et le sélectionner (recherche possible par nom ou **numéro UAI 0694231Z**).
- 3/ Vous affectez le pourcentage de votre choix au LOU Rugby Association.





**Pour nous aider à construire les talents
d'aujourd'hui et de demain,
votre soutien nous est précieux.**

Votre contact



Riadh DJAIT

Directeur Pédagogique et Stratégique de l'Organisme de Formation
riadh.djait@lourugby.fr
07 50 06 35 53

Association du LOU Rugby
405 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON

